



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Forêt, du Bois et de la Biomasse

131, rue du Faubourg Bannier
45 042 Orléans Cedex 1
E-mail : serfobb.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Dossier suivi par : Baptiste MAURY et Anaïs VALANCE
Tél : 02 38 77 41 38 / 48
Réf. : BM / AV

Commission Régionale de la Forêt et du Bois

Relevé de décisions – séance du 06 octobre 2017

Orléans, le 30 novembre 2017

La Commission Régionale de la Forêt et du Bois s'est réunie le vendredi 06 octobre 2017 à 9h30 à la Préfecture de région sous la présidence de Mme Sandrine Clément, directrice de l'agriculture au Conseil régional, représentant le président du Conseil régional et M. Jean-Roch Gaillet, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, représentant le préfet de région.

Etaient présents :

Sandrine CLEMENT
Christelle MAYSTRE
Jean Roch GAILLET
Murièle MILLOT
Baptiste MAURY
Anaïs VALANCE
Nathalie MILANO
Pierre BAENA
Patrice GRELICHE
Frédérique GROTTROT-BESSE
Laurence DEGOUL
Jean-Philippe ANGENAULT
Eric de la ROCHERE
Magali LAMBERT
Jean-Louis PRATZ
Aude BOURON
Aymeric de ROMANS
Gilles BAUCHERY
Pierre-Louis CAZAUX
Philippe de DREUZY
Alain de COURCY
Xavier PESME
Christine POMPOUGNAC
Dominique de VILLEBONNE
Jean-Noël RIEFFEL
Dominique PROY
Dominique ROUZIES

Mamadou SOW

Conseil Régional Centre Val de Loire
Conseil Régional Centre Val de Loire
DRAAF
DRAAF
DRAAF – SERFOBB
DRAAF – SERFOBB
Préfecture de Région - SGAR
DREAL
DIRECCTE
DIRECCTE
UNISYLVA
Experts forestiers Centre Val de Loire
ARBOCENTRE
ARBOCENTRE-CRPF
France Nature Environnement
Fédération Régionale des Chasseurs
SWISS KRONO SAS
Société BAUCHERY et Fils
ADEME
CRPF
CRPF
CRPF
CRPF
ONF Centre Val de Loire
ONCFS Centre Val de Loire et Ile-de-France
Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie
Union Régionale des Syndicats de Propriétaires
Forestiers Sylviculteurs
ETF

Etaient présents au titre de personnalité qualifiée :

Marie-Pierre PAPET	Technopôle Orléans Val de Loire
Christian GINISTY	IRSTEA
Pascal GUENET	EPLEFPA des Barres Le Chesnoy
Frédéric LETOUZE	IGN

Etaient excusés donnant mandat pour Arbocentre:

Jean-François GAUDELAS	SAS GAUDELAS
Francis LHEURE	Arbocentre

Etaient excusés :

Tania ANDRE	Conseil Régional Centre Val de Loire
Michel AUTISSIER	Conseil Départemental du Cher
Albéric de MONTGOLFIER	Conseil Départemental d'Eure et Loir
Jean Yves COUTEAU	Conseil Départemental de l'Indre et Loire
Louis PINTON	Conseil Départemental de l'Indre
Maurice LEROY	Conseil Départemental du Loir et Cher
Hugues SAURY	Conseil Départemental du Loiret
Jean-Pierre LEVEILLARD	Chambre Régionale d'Agriculture
Emmanuel CACOT	FCBA
Jean Michel BOUVIER	PNR du Perche
Bernard HUBERT	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Guillaume de SAPORTA	COFOR 18-36
Charles-Antoine de VIBRAYE	Syndicat des Propriétaires Privés du Loir-et-Cher
François-Hugues de CHAMPS	Fédération Régionale des Chasseurs
René ROSOUX	Conservatoire des Espaces Naturels
François GRISON	Sologne Nature Environnement
Alain NEVIERE	Comité Régional de la Randonnée à Pied
Nathalie GAUTHIER	Société Merrain Camille GAUTHIER
Marcel ROULLET	SAS BOUSSIQUET
Jean Noël DESCHAUMES	SA Les Bois Chauds du Berry
Philippe JAVOY	SARL PAQUIGNON
Dejan TERGLAV	Syndicat FGTA-FO
Jean-Luc LONGEON	Syndicat FNAF-CGF
Laurent CHERIGNY	Syndicat FGA-CFDT

Présentation du diagnostic PRFB

Voir présentation disponible sur le site de la DRAAF

Il a été convenu :

- d'affirmer clairement la multifonctionnalité de la forêt au sein du diagnostic. La forêt de la région Centre-Val de Loire revêt une importance tridimensionnelle, en tant que ressource renouvelable, espace d'accueil du public et réservoir de biodiversité ;
- d'insister sur le fait que, dans la région Centre-Val de Loire, le revenu forestier s'est régulièrement dégradé depuis plus de trente ans. Cela a eu pour conséquence un déficit du renouvellement des peuplements qui provoquera un manque de ressource de qualité dans les années à venir. Les actions du PRFB doivent favoriser le renouvellement des peuplements soit par régénération naturelle soit par plantation. Le manque de renouvellement trouve essentiellement son origine dans le manque de moyens, notamment dans le cas de peuplements pauvres de chênes pédonculés ;

- d'essayer d'établir des synergies entre services de l'Etat, du conseil régional et les entreprises pour que l'offre de formation réponde aux besoins des professionnels ;
- de préciser que l'enjeu formation se situe davantage dans la volonté des jeunes formés de rester dans le métier. Un réel travail de fond est d'ores et déjà mené pour aller dans les lycées agricoles du territoire et faire la promotion de la formation ;
- de réfléchir aux évolutions possibles de l'offre de formation en fonction des priorités (bûcheronnage, bac professionnel machinisme forestier) ;
- d'ajouter dans les faiblesses la très forte saisonnalité de l'exploitation forestière liée à la faible portance des sols en hiver et à la fermeture des propriétés en période de chasse.

Par ailleurs, le CAP'filère, qui sera renouvelé dans moins d'un an, se basera sur ce diagnostic PRFB afin d'adapter la politique du conseil régional et pour pouvoir ainsi agir rapidement.

Une représentation plus active des forestiers auprès des élus du conseil régional a été souhaitée par les représentants de la propriété forestière privée.

Présentation de l'étude INSEE sur l'emploi salarié dans la filière bois

Il a été convenu :

- de réunir l'interprofession Arbocentre, le conseil régional, la DRAAF ainsi que l'INSEE afin de fournir des éléments d'analyse qualitatifs ; en particulier, prendre en compte le recours massif à des emplois non-salariés ainsi que la proportion d'entreprises unipersonnelles très élevée.

Présentation de l'arrêté régional fixant la liste des matériels forestiers de reproduction

Il a été convenu :

- d'étudier la possibilité d'autoriser les plantations par godets de 100 cm³ pour le pin maritime,
- de soumettre à validation du service instructeur le robinier faux-acacia, étant donné son caractère invasif dans le val de Loire.